

## COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 24 JANVIER 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-quatre du mois de janvier à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ARCIS, Maire de la Commune du Monastier-sur-Gazeille.

Présents : Mrs Michel ARCIS, Alain GALLAND, Mmes Agnès MERCIER, Laure JOURDAN, Mr Régis LAC, Mme Chantal GERENTES, Mr Patrick VEY, Mme Sophie AVOUAC, Janet DARNE, Mrs Philippe CRESPIY, Jean-Paul PANNEFIEU, André NICOLAS, Mmes Sandra LHOSTE, Michèle FOURNEL

Absents représentés : Mr Patrick ROCHE (représenté par Mr Alain GALLAND), Mr Sébastien MIALON (représenté par Mr Patrick VEY), Mr Christophe GIRAUD (représenté par Mr Michel ARCIS)

Absents : Mr Michel MOUNIER, Mme Marie-Hélène ROUX

Mme Agnès MERCIER a été nommée secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20 heures.

### **Approbation du compte-rendu de la séance précédente :**

Mr le Maire propose d'approuver le compte-rendu de la dernière séance. Après délibération, le compte-rendu de la séance du 20 décembre 2018 est approuvé sans modification.

### **Compte-rendu des différentes réunions et animations :**

- **Concert de Noël le 22 décembre à 20 heures**
- **Feux de Noël le 24 décembre à 18 heures**
- **Ouverture des plis d'appel d'offres pour la maîtrise d'œuvre de la salle des fêtes le vendredi 4 janvier 2019 à 10 heures**
- **Vœux à la population le dimanche 13 janvier 2019 à 11 heures**

### **Délibérations diverses :**

**Aménagement de la salle des fêtes – maîtrise d'œuvre :** Monsieur le Maire rappelle qu'un appel d'offres avait été lancé afin de choisir un bureau de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la salle des fêtes. Il précise que quatre offres ont été reçues par voie dématérialisée. Il présente le résultat de l'appel d'offres qui a été validé par la commission d'ouverture des plis. Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité l'offre du bureau Didier ALLIBERT pour un montant de 23160 € HT et autorise Mr le Maire à signer tous les documents y relatifs.

**Aménagement de la salle des fêtes – étude acoustique :** Monsieur le Maire rappelle au conseil qu'un appel d'offres avait été lancé afin de choisir un bureau d'études devant réaliser une étude acoustique dans le cadre de l'aménagement de la salle des fêtes. Il précise que quatre offres ont été reçues, dont une hors délai qui n'a donc pu être examinée. Il présente les résultats de cet appel d'offres qui a aussi été validé par la commission d'ouverture des plis. Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité l'offre du bureau Exact acoustique pour un montant de 2 700 € HT et autorise Mr le Maire à signer tous les documents y relatifs.

**Aménagement de la salle de la salle des fêtes – Demande de subvention au titre de la Dotation de soutien à l'investissement Local :** Mr le Maire informe le conseil que l'aménagement de la salle des fêtes est éligible à la Dotation de Soutien à l'investissement Local étant donné que ce projet est inscrit dans le cadre du contrat de ruralité. Il présente le plan de financement de cette opération :

Dépenses : 307 012 € HT

- Maîtrise d'œuvre : 23 600 € HT
- Diagnostic amiante : 250 € HT
- Diagnostic acoustique : 2 700 € HT

- Lot Désamiantage: 4500 € HT
- Lot Démolitions / Plâtrerie / peinture : 63 382.00 € HT
- Lot Menuiseries extérieures : 17 800 € HT
- Lot Menuiseries intérieures : 41 540 € HT
- Lot Chapes / carrelage / Faïence : 25 830 € HT
- Lot Isolation extérieure : 36 000 € HT
- Lot Plateforme élévatrice : 6 500 € HT
- Lot Electricité : 55 000 € HT
- Lot Chauffage / Plomberie / Ventilation : 20 000 € HT
- Mission Sécurité et protection de la santé et Contrôle technique : 5 000 € HT
- Divers et imprévus : 5 000 € HT

Recettes :

- DSIL 2019 : 40 000 Euros
- Contrat ruralité : 80 000 Euros
- Département : 80 000 Euros

Après délibération, le conseil approuve le plan de financement présenté et sollicite l'attribution d'une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local au taux maximum. Mr le Maire précise également que le diagnostic amiante avant travaux est en cours actuellement.

**Installation d'une antenne de communication à Crouziols :** Mr le Maire informe le conseil municipal qu'à la demande des habitants du hameau de Crouziols, un dossier avait été déposé afin d'obtenir l'installation d'une antenne de téléphonie dans le cadre d'un plan national de suppression des zones blanches. Le dossier ayant été retenu, l'opération va pouvoir être lancée dès la fin de l'année, une fois les formalités administratives effectuées. L'implantation étant prévue sur une parcelle de terrain sectionnal, l'avis des habitants de la section a été demandé au cours d'une réunion de présentation du projet. La grande majorité des habitants l'ont approuvé (18 pour et 2 contre). Après délibération, le conseil municipal approuve donc l'installation d'une antenne de communication sur la parcelle C numéro 1787 au lieu-dit de Crouziols.

**Achat d'un terrain à l'Herm :** Mr le Maire indique au conseil que la voirie d'accès au hameau de l'Herm est étroite, ce qui complique le déneigement et la circulation. Par ailleurs, le fossé longeant la route n'est pas adapté aux quantités d'eau importantes qui ruissellent lors des gros orages et en l'état actuel des choses, il n'est pas possible d'améliorer la situation. En accord avec le propriétaire du terrain situé à côté de la voirie, il propose d'acheter une bande de terrain de 117 m<sup>2</sup> à l'euro symbolique afin de permettre l'élargissement. En contrepartie, la commune installera un grillage rigide le long de la partie récupérée. Après délibération, le conseil municipal approuve le document d'arpentage présenté et la reprise de cette partie de terrain d'une contenance de 117 m<sup>2</sup> à l'euro symbolique pour les besoins de l'élargissement de la voie d'accès à l'Herm ; en contrepartie, la commune s'engage à prendre en charge l'installation d'une clôture le long de la parcelle privée, une fois les travaux d'élargissement terminés. Il sera également nécessaire de procéder au déplacement d'un poteau EDF situé en bordure de voirie.

**Cartographie des cours d'eau de la commune :** Monsieur le Maire présente au conseil municipal la cartographie des cours d'eaux réalisée par la DDT de Haute-Loire, en collaboration avec la commune et la Chambre d'Agriculture. Il explique que les cours d'eau ont été classés en différentes catégories en fonction de leur débit. Certains sont encore en attente d'études supplémentaires. Les conseillers estiment que la carte reprend dans l'ensemble les cours d'eau connus. En conséquence, après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité la cartographie des cours d'eau présentée.

**Avis sur l'enquête publique préalable à l'autorisation d'exploiter une centrale hydro-électrique au lieu-dit le Moulin du Rochas :** Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une enquête publique se déroule du 14 janvier au 13 février 2019 afin de recueillir l'avis du public sur un projet d'installation d'une microcentrale hydroélectrique sur la Gazeille au lieu-dit Le Moulin du Rochas. Il rappelle que cette enquête ainsi que les documents concernant le projet peuvent être consultés au

secrétariat de mairie. Mr le Maire précise que ce dossier est déposé par la SAS les Rochas qui avait précédemment acquis à la commune les bâtiments occupés par les Moulinages de la Gazeille dans le but précis de développer l'installation hydroélectrique qui s'y trouvait déjà. Après délibération, et conformément à l'arrêté préfectoral, le conseil municipal donne donc un avis favorable à la demande d'autorisation d'exploiter une microcentrale hydroélectrique au lieu-dit le Moulin du Rochas situé sur le territoire de la commune du Monastier-sur-Gazeille.

**Convention prêt d'objets pour l'Espace Culturel :** Monsieur le Maire indique au conseil qu'un particulier accepte de prêter un casque Adrian de la Première Guerre. Ce casque sera utilisé dans le cadre d'une présentation sur le thème de la Grande Guerre qui sera proposée dans l'Espace Muséal. Après délibération, le conseil municipal approuve la signature d'une convention de prêt à titre gratuit avec cette personne.

#### **Questions diverses :**

**Travaux d'aménagement de la Place du Couvent :** Monsieur le Maire indique que les travaux de la Place du Couvent ont été suspendus pour l'instant suite à la mise à jour de fondations très anciennes inconnues et de tombes non répertoriées. Alertée à ce sujet, la Direction Départementale des Affaires Culturelles se rendra donc sur place dès que possible pour constater et envisager la suite du chantier.

**Fouilles archéologiques – Place du Vallat :** Mr le Maire informe le conseil que l'INRAP devrait intervenir en avril pour effectuer des fouilles sur la Place du Vallat, préalable indispensable au lancement du projet de rénovation de cette place emblématique.

**Plan de prévention des risques Mouvement de terrain :** Mr le Maire indique que la DDT de Haute-Loire propose la mise en place de réunions d'information sur le plan de prévention Mouvement de terrain. Le conseil estime avoir été bien informé sur le sujet et ne souhaite pas de réunion pour l'instant. De nombreuses réunions seront par ailleurs organisées dans le cadre de la mise en place prochaine d'un PLU intercommunal.

#### **Dates diverses :**

- **Commission des travaux le samedi 9 février à 10 heures**
- **Commission des finances à prévoir suite à la commission travaux**

Prochain Conseil le jeudi 28 février 2019 à 20 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 40.